

## CONCOURS PHOTOS

organisé par le comité de jumelage Pluguffan-Llandoverly

Du 1er avril au 10 juin 2015

### « Regards sur Pluguffan »

Deux Objectifs

Faire découvrir Pluguffan à nos amis Gallois à travers des clichés. Leur donner envie de venir à notre rencontre.

Rassembler les pluguffanais autour de ce projet et montrer la commune sous différents regards.

## REGLEMENT

L'association Comité de Jumelage de Pluguffan Llandoverly, association Loi 1901 à but non lucratif en partenariat avec la Mairie de Pluguffan, propose un concours photos ouvert du 1er avril au 10 juin 2015.

Ce concours donnera lieu à une exposition collective destinée à présenter les meilleures photos des participants. Les photos feront l'objet d'un ouvrage qui sera offert à la commune Jumelle de Llandoverly. Elles seront également visibles sur le site du comité de jumelage.

### I - Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs ou professionnels.

Les clichés, en évoquant Pluguffan, devront obligatoirement avoir été pris sur la commune entre le 1er avril et le 10 juin 2015. La date limite d'envoi est fixée au 10 juin 2015.

Toute photo prise en dehors d'une manifestation publique sur laquelle une personne est reconnaissable doit être accompagnée d'une autorisation d'exposer et de publier. Sans le respect de cette règle la photo ne pourra pas être retenue.

### II - Constitution du dossier

Le dossier est constitué des éléments suivants :

- La fiche d'inscription renseignée (à télécharger ou à retirer en Mairie) .
- Votre fichier d'une taille minimum de 2500 pixel en hauteur ou en largeur enregistré en format JPG. Il sera transmis par wetransfert.
- La photo sera identifiée par le nom et le prénom de l'auteur, ainsi que par son titre et date de prise de vue.

Il sera transmis à l'adresse: [concours.photos.pluginuffan@gmail.com](mailto:concours.photos.pluginuffan@gmail.com)

### III - Conditions de sélection

La vocation de ce concours est de proposer un regard original sur les lieux insolites et les trésors du bourg de Pluguffan et de ses hameaux.

Le Jury sera composé ainsi:

- Monsieur le maire ou de l'un de ses représentants
- 2 membres du comité de jumelage
- 2 jeunes du comité de jumelage
- 1 membre de l'association du patrimoine Gwerziou
- 1 photographe

Le jury sélectionnera les photos qui seront primées.

Un participant ne pourra être primé qu'une seule fois.

Les décisions et les choix du jury seront sans appel.

#### **IV - Droits photographiques**

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photographies envoyées et qu'ils sont en conformité avec la réglementation en vigueur concernant le droit à l'image. Les participants acceptent sans contrepartie, l'utilisation de leurs photos par le comité de Jumelage Pluguffan Llandovery, et par la Commune de Pluguffan.

La cession des droits est gratuite, définitive et ne comporte aucune contrepartie financière ou matérielle.

Néanmoins, le comité de jumelage de Pluguffan Llandovery et la Commune de Pluguffan s'engagent à préciser le nom des auteurs des photographies dans les crédits photographiques des publications éventuelles.

#### **V - Réclamations**

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement.

#### **VI - Résultats et dates de remise des prix**

Le classement final sera connu le 20 juin 2015 (à l'occasion du vernissage de l'exposition et de l'ouverture du Pub Gallois lors de la fête de la musique).

Conformément à la loi informatique et liberté, les participants au concours disposent d'un droit d'accès et de rectification concernant leurs données personnelles.